

LE MINISTRE PERSISTE CELA NE PEUT PLUS DURER !

Halte à la répression syndicale !

Alors que les syndicats de la Fonction publique FO, CGT, SUD et FSU exigent, le 18 novembre dans un communiqué commun « l'arrêt total de la répression antisyndicale et des mesures et procédures engagées contre tous les personnels ayant participé à des actions syndicales à Melle, dans l'Education nationale comme dans l'ensemble de la fonction publique »,

Alors que la confédération FO a de nouveau dénoncé, le 19 novembre « la propension du gouvernement à recourir à des mesures d'exception, notamment avec la prorogation de l'état d'urgence sanitaire qui donne tout pouvoir au gouvernement pour restreindre de façon stricte la circulation, les réunions de tous ordres ».

Alors que le 21 novembre, des dizaines de milliers de manifestants, dans toutes les villes, se sont rassemblés, notamment avec leurs organisations syndicales, contre la loi « sécurité globale » qui restreint les libertés individuelles et collectives,

Après les 4 de Melle, lourdement condamnés à la suite des décisions unilatérales de la rectrice, en accord avec le ministre, ce sont maintenant trois professeurs du lycée Mauriac à Bordeaux qui ont reçu ce vendredi 19, 7 mois après avoir reçu une lettre de la rectrice, un courrier, indiquant qu'elle engageait contre eux une procédure disciplinaire !

Le ministère et le rectorat de Bordeaux, tout comme celui de Poitiers continuent de s'en prendre aux personnels qui s'opposent à la réforme du baccalauréat et des E3C.

Le ministre veut interdire, en faisant peur, toutes les

contestations de ses réformes. Il faudrait se taire, ne plus utiliser le droit de revendiquer et de manifester.

Silence dans les rangs au nom de « l'école de la confiance » et du Covid !



COMPAGNIE BLANQUER

Le SNFOLC et sa fédération n'accepteront jamais la criminalisation de l'action syndicale. Le SNFOLC et la FNEC FP-FO s'adressent au ministre.

Levée des sanctions pour les 4 de Melle. Aucune sanction pour les 3 du Lycée François Mauriac de Bordeaux.